

Le Conseil fédéral n'a d'accord de donner l'autorisation. Il faudrait peut-être faire une réserve - sur la prière concernant l'autorisation d'exportation - pour le cas où la signature se modifierait.

-MX. *recevoir d'urgence*

Notice pour le Chef du Département.

9.11. H. G.

*Telegramme au Sec. technique... D. 9.11*

Selon les derniers rapports du Ministre Béat de Fischer, des informations de recoupement reçues de Londres et d'autres capitales, ainsi que des explications orales données par le Ministre égyptien de la guerre et par le Chef de la Délégation égyptienne des négociations commerciales, il ne faut pas s'attendre à un conflit armé en Egypte.

D'une part, l'armée égyptienne est divisée en deux parties dont l'une se trouve entre les forces britanniques gardant le canal de Suez et la Palestine, et son ravitaillement dépend donc de la bonne volonté des Britanniques. D'autre part, un front politique commun a été réalisé entre les Anglais, les Américains et les Français relativement à la politique à suivre dans cette région.

Enfin, le roi Farouk freine, n'étant pas disposé à permettre à Salah el Dine, son ambitieux ministre des affaires étrangères et le candidat à la présidence du parti Wafd, de prendre la succession de Nahas Pacha désireux de se retirer de la vie publique.

Le seul élément d'insécurité est la fanatisation des masses arabes qui peut conduire à la révolution et éventuellement à une intervention armée étrangère.

Dans cette dernière éventualité, nous devrions envisager, pour être logique, l'interdiction des exportations de matériel de guerre aussi à destination des pays qui interviendraient dans le conflit en Egypte. Une telle décision risque d'aller à l'encontre des intérêts suisses: arrêt éventuel de nos achats de matériel de guerre provenant des dits pays et discrimination probable des intérêts suisses en Egypte en cas de réussite de l'intervention.

./.

Ci-joint la notice de M. Decroux.

1 annexe.

6.11.1951.

*Handwritten signature*

